

DOCTORAT

délivré par CENTRALE LILLE

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.612-7, L.613-1 et D.613-6,

Vu le code de la recherche, notamment son article L.412-1,

Vu l'arrêté du 29 juin 2015 relatif à l'accréditation de Centrale Lille l'habitant à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par **Monsieur Kassem DANACH**, né(e) le 21 octobre 1985 à Ghazieh (Liban) en vue de son inscription au doctorat ;

Vu le procès-verbal du jury attestant que l'intéressé(e) a soutenu, le 21 décembre 2016, une thèse portant sur le sujet suivant :

Hyperheuristics in Logistics préparée au sein de l'École doctorale Sciences Pour l'Ingénieur Université Lille Nord-de-France - 072 devant un jury présidé par Laetitia JOURDAN (Professeur), et composé de Yassine ADNAN (Professeur) excusé, Abdi REZA (Lecturer), Saïd HANAFI (Professeur), Abbas TARIHINI (Assistant Professor), Frédéric SEMET (Professeur)

Vu la délibération du jury :

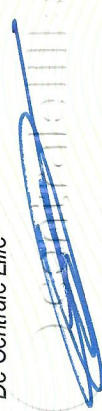
le diplôme de DOCTORAT en **Automatique, Génie Informatique, Traitement du Signal et des Images** est délivré à **Monsieur Kassem DANACH**

et lui confère le grade de docteur,
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Le titulaire

N° ECLILLE 12522561

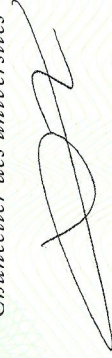
Le Directeur,
De Centrale Lille



Emmanuel DUFLOS

Fait à Lille, le 20 février 2017

*Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités*



Luc JOHANN

